

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant GARDERIE DU DOMAINE INC. | Numéro de permis 2017876 | Date d'inspection Le 18 février 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc. | | Numéro de téléphone (506) 735-1619 | |
| Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et des dossiers administratifs tenus sur les lieux.
Discussion avec l'éducatrice en chef concernant les annexes 11 et 12.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 février 2021

Date

original signé par
Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2021

Date